

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 335-1 modifiant le règlement numéro 335 sur les dérogations mineures.

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 335-1 modifiant le règlement numéro 335 sur les dérogations mineures ;

QUE conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 portant le numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), les consultations publiques peuvent être tenues par écrit. Toute personne peut alors transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis.

QUE ce projet de règlement visant la modification du Règlement numéro 335-1 modifiant le Règlement numéro 335 sur les dérogations mineures a pour objets :

1. Augmentation du tarif de présentation d'une demande à 500 \$;
2. Permettre le dépôt d'une demande de dérogation mineure relative aux articles 13.2.4 « Règle relative à la gestion des odeurs causées par les déjections animales provenant d'activités agricoles » et 13.2.7 « Normes de localisation pour un bâtiment d'élevage ou une cour d'exercice exposé aux vents dominants d'été » du règlement de zonage numéro 314 dans le cas d'une nouvelle installation d'élevage ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité, aux heures ordinaires d'ouverture de celui-ci et sur le site Internet de la Municipalité ;

QUE le règlement numéro 335-1 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Avis public donné à Sainte-Justine-de-Newton, ce 23 juillet 2020.



Joel Kra
Directeur général et secrétaire-trésorier